

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition à Monsieur et Madame Laporte d'une parcelle sise chemin du Moulin de Bacheforès.

Le permis de construire n° 064 102 10B0141 a été délivré le 6 avril 2011 à Monsieur Jean Laporte en vue de lui permettre de construire une maison individuelle au 8, chemin du Moulin de Bacheforès.

Dans le cadre de cette autorisation d'urbanisme, la Commune a prescrit une cession de terrain en vue de réaliser un aménagement de voirie consistant en un élargissement du chemin du Moulin de Bacheforès.

Cette transaction porte sur partie de la parcelle AM 482 pour une superficie d'environ 45 m² (à confirmer par un document d'arpentage).

Un accord amiable est intervenu avec les époux Laporte pour un prix de 100 € le m², soit un prix total de 4 500 €.

Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition avec Monsieur et Madame Laporte ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.